

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

Rome - Octobre 1964



GIORGIO MORANDI

(1890 - 1964)

Un grand artiste italien, le peintre Giorgio Morandi, s'est éteint récemment. Parce qu'il fait partie de cette élite qui est l'honneur de l'Europe: penseurs, philosophes, artistes qui ont édifié la civilisation dont notre vieux continent paraît être aujourd'hui le seul défenseur, nous voulons rendre hommage à ce grand artiste dont le style original et sincère reste dans la tradition classique de noblesse, de poésie et de mesure, magistralement renouvelée par la grande peinture moderne européenne.

◀ « Fleurs » de Giorgio Morandi, gravure exécutée en 1941, à Bologne, en trois seuls exemplaires signés au crayon.

Lettre ouverte au «BULLETIN EUROPEEN»

NEHRU ET GOA

Dans le numéro 5 de cette année, notre *Bulletin*, annonçant la mort du Premier ministre indien, Pandit Nehru, le 27 mai 1964, a publié une légende où il était dit que l'Inde perdait avec lui le dernier héros de son indépendance et le monde un des défenseurs de la liberté. Par cette considération d'ordre général, qu'on peut retrouver dans bien d'autres écrits publiés pour la circonstance, le *Bulletin* n'a pas voulu exprimer un jugement intégral sur l'oeuvre de l'homme politique, et moins encore approuver l'expédition militaire contre Goa qui est sans aucun doute une tache sur la politique indienne. Quelle part de responsabilité revient au Pandit Nehru dans cette entreprise, c'est ce qu'il ne nous est pas donné de savoir; mais si, comme il est vraisemblable, il en fut en quelque mesure responsable, nous devons reconnaître qu'il ne mérite pas d'être considéré comme un véritable défenseur de la liberté politique et nationale.

Nous avons reçu, à ce propos, une intéressante lettre de M. Guidobaldo Rossi, directeur de la section italienne de l'«Acción Cristiana Eucuménica» de Madrid. Nous publions volontiers la partie substantielle de cette lettre, partageant l'opinion qui y est exprimée, également en ce qui concerne le Pandit Nehru, sous réserve qu'il soit confirmé, conformément à ce que pense M. Rossi, que la violence exercée contre Goa, fut délibérée ou approuvée par lui. Effectivement, Goa était sans aucun doute un centre autonome de civilisation qui aurait dû être respecté au nom des principes que le *Bulletin Européen* a toujours défendus.

G. D. V.

Voici, en traduction française, les considérations exposées par M. Rossi dans la lettre qu'il nous a adressée le 20 juillet dernier

[...] *Un homme d'Etat, par une brutale action militaire, a écrasé la seule communauté qui représentait, depuis cinq cents ans, historiquement, idéalement et même religieusement, d'heureux échanges spirituels entre la civilisation européenne et le grand conglomérat inter-racial qu'est l'Inde, un pays où l'on parle deux mille langues et dialectes, mais qui n'en est pas moins riche de civilisation. La «liberté politique» d'une ethnie d'environ un demi-million de personnes, avec son caractère propre, formé à travers cinq siècles, a été brutalisée par une soldatesque hétérogène, nationale et chauviniste, au service d'une oligarchie de caractère démocratique plutôt douteux.*

Ce n'est peut-être qu'après l'acte arbitraire et digne d'un pharisien, accompli sur l'ordre de Nehru, qu'on eut vent de l'infamie commise contre la liberté, l'indépendance et le droit d'autodécision des habitants de Goa. Ils émigrèrent par dizaines de mille, en se joignant aux éléments de la précédente émigration de caractère économique. Sur tous les continents, les réfugiés de Goa se sont rassemblés en comités — jusqu'au Kenya où les Blancs ne dominent pas, et qui est indépendant — pour revendiquer leur indépendance perdue. A Goa même, Diu et Damão, après une espèce d'élection à laquelle participèrent des gens d'autres races, langues et coutumes, se sont manifestés des courants de résistance à l'oppression des coteries administratives. Car la vile entreprise asiatique contre l'euro péiste Goa, n'est pas même un acte d'impérialisme, mais un caprice d'oriental, un défi à l'Europe, dicté en outre par des raisons parlementaires de prestige.

Goa, phare antique du Catholicisme depuis tant de siècles, tombeau de Francesco Saverio, l'Apôtre de l'Inde, riche d'art européen, créée par l'esprit européen, ambassadeur de l'Europe, ne représentait aucun «impérialisme» et moins encore un colonialisme. Le fait que la quasi totalité de ses habitants résistent aujourd'hui à l'oppression militaire en est la preuve éclatante. Ils ne demandent pas à être de nouveau annexés au Portugal qui, pendant un demi-millénaire, a été leur patrie spirituelle et administrative, mais demandent simplement l'indépendance qui leur a été enlevée par une louche manoeuvre anti-européenne, anti-chrétienne et liberticide...

L'affront infligé à notre Europe avec l'action de Goa est l'un des plus cuisants qu'elle pouvait subir, non point parce qu'un pays européen a été dépouillé d'un territoire insignifiant, mais parce que la politique liberticide d'un faux prophète en a offensé, sur ce territoire, l'esprit millénaire. Nous voyons aujourd'hui comment le Portugal sait être digne de l'Europe et nous ne parlons pas de lui ici. A Goa il n'a été que frappé dans ses intérêts, quand Nehru lui a volé le port et les mines de Mormugão; mais l'Europe a été outragée.

La IIIe session du

CONCILE VATICAN II

Le 14 septembre s'est ouverte à Rome la IIIe session du Concile Vatican II convoqué comme on s'en souviendra par S.S. Jean XIII le 12 octobre 1962.

La résonance des « Assises spirituelles du monde moderne » a été telle qu'il est superflu d'insister sur l'importance de cette IIIe session qui devrait conclure la grande assemblée oecuménique. Rappelons brièvement qu'au cours de la Ière session furent mis en discussion les problèmes généraux de « l'ajournement » de l'Eglise, surtout du point de vue pastoral (le mot italien *aggiornamento*, « mise à jour », a été adopté dans toutes les langues du Concile). On affronta en particulier les problèmes de la liturgie, des instruments de communication sociale, de l'oecuménisme et le vaste schème « De Ecclesia » qui est en fait le thème central de ce Concile.

C'est d'ailleurs sur ce schème qu'a principalement porté la IIe session, tandis qu'étaient approuvés les schèmes sur la liturgie et les moyens de communication sociale devenus de la sorte de nouvelles lois de l'Eglise.

* * *

La IIIe session devra donc conduire plus avant et conclure le débat sur « De Ecclesia » qui englobera cette fois trois aspects du problème, à savoir: 1) l'Eglise ne se connaît pas encore; 2) l'Unité du monde chrétien; 3) Le dialogue de l'Eglise avec le monde moderne.

On sait que ce thème de l'Eglise et du monde moderne est particulièrement cher à S.S. Paul VI qui l'a abordé à plusieurs reprises dans les intervalles des

sessions conciliaires. C'est durant son historique pèlerinage en Terre Sainte, en décembre dernier, qu'à Béthléem, dans le discours de la Grotte de la Nativité, le Saint-Père a lancé un vibrant appel aux hommes de bonne volonté, souhaitant que le monde moderne accueille le message chrétien et développe son dialogue avec l'Eglise. Ce thème du dialogue est amplement traité dans la IIIe partie de l'Encyclique promulguée au mois d'août dernier « Ecclesiam suam », et sera sans doute le sujet central de cette IIIe session.

* * *

Une grande innovation de cette IIIe session est constituée par la présence des observateurs des religions non chrétiennes invités par le Saint-Père en vue de développer les rapports de l'Eglise avec tous ceux qui ont une foi religieuse.

Quelques femmes pourront également assister aux séances, en qualité d'« auditrices ». Une Française, Melle Monnet, a été la première désignée par S. S. Paul VI.

Treize textes conciliaires feront donc l'objet des discussions entre les 3.000 Pères environ qui siègeront. En voici un aperçu:

L'Eglise — Ce schème, déjà traité comme nous le disions plus haut au cours des sessions précédentes et sensiblement amplifié comprend maintenant huit chapitres: le mystère de l'Eglise; le peuple de Dieu; la constitution hiérarchique de l'Eglise et en particulier l'épiscopat; les laïques; vocation universelle à la Sainteté de l'Eglise; les re-

ligieux; nature escatologique de notre vocation et notre union avec l'Eglise céleste; la Bienheureuse Vierge Marie.

Les devoirs pastoraux des évêques — Ce schème comprend un proemium et trois chapitres. A ce propos, on traitera d'un argument de grande importance, le *Consilium* épiscopal que le Pape devrait presque sûrement instituer.

L'Oecuménisme — Les trois chapitres concernant l'oecuménisme catholique, les églises orthodoxes et les communautés protestantes ont déjà été examinés et n'ont plus qu'à être votés. Par contre les Pères devront discuter les déclarations additionnelles, sur la « liberté religieuse » et sur « Les juifs et autres non chrétiens ».

La révélation divine

L'apostolat des laïques — Il concerne la « vocation apostolique » des laïques ses buts et sa pratique dans les divers milieux.

L'Eglise dans le monde moderne — Comme nous l'avons dit c'est le schème le plus attendu. Dans ses trois premiers chapitres il traite de la « vocation complète de l'homme », de l'« Eglise dédiée au service de Dieu et des hommes » et du comportement que les chrétiens doivent tenir dans le monde actuel. Le IVe chapitre, traite des « Tâches les plus importantes des chrétiens de notre temps ».

Les sept autres textes moins importants, sont constitués par autant de propositions qui doivent être votées: les Eglises orientales, L'activité missionnaire de l'Eglise, Les religieux, Les prêtres, Le sacrement du mariage, La formation du clergé et Les écoles catholiques.

NOTRE TRIBUNE LIBRE

LES LEÇONS DU PASSE ET LE CHOIX DES ANGLO-SAXONS

par Michel RASLOVLEFF Vice-Président de l'Association «Action Orthodoxe» (Genève)
Membre du Comité de Patronage de l'U.D.P.O.

Nous empruntons à la revue *Exil et Liberté* (août-sept. 1964) cet article où l'auteur expose une théorie que tous peuvent ne pas approuver, mais qui n'en ouvre pas moins d'intéressantes perspectives. A nos lecteurs de décider s'ils croient au « pilier de l'édifice de paix triangulaire » dont la destruction, il y a cinquante ans, aurait amené le déséquilibre actuel. « L'histoire — dit M. Raslovleff — ne se répète jamais de façon identique, mais tous ceux qui en méprisent les leçons se condamnent d'avance à répéter les erreurs du passé ». Et c'est pourquoi il estime utile de « jeter un coup d'oeil rétrospectif sur les erreurs des politiciens ayant conduit le monde civilisé à des luttes insensées et fratricides ».

« LA RUSSIE D'AUTREFOIS
ET L'EQUILIBRE DU MONDE »

Il y a une trentaine d'années (plus exactement le 21 janvier 1933) paraissait dans l'ILLUSTRATION de Paris une étude de l'illustre historien Guglielmo Ferrero intitulée: « La Russie d'autrefois et l'équilibre du monde », où l'on pouvait lire, parmi d'autres affirmations plus contestables:

Le dix-neuvième siècle a bénéficié d'un certain nombre de chances paradoxales qu'il avait fini par considérer comme des lois éternelles de l'existence. Une des plus paradoxales de ces chances est celle qui a valu à l'Europe, de 1814 à 1914, un siècle où il n'y a eu que très peu de guerres, presque toutes groupées dans les trente ans qui vont de 1848 à 1878 et toutes peu sanglantes et peu coûteuses, sauf la guerre de 1870. L'Allemagne, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis étaient fiers, avant 1914, de l'ordre et de la paix qui régnaient depuis un siècle dans le monde, des richesses qu'ils avaient réussi à tirer de cet ordre et de cette paix, des merveilleux progrès de l'activité humaine que les immenses richesses accumulées avaient rendus possibles. Ils considéraient comme leur œuvre et leur gloire toutes ces merveilles qui ont ébloui le dix-neuvième siècle. Nous savons à présent que nous n'y étions pour rien et que c'était le cadeau presque gratuit fait à l'Allemagne, à la France, à l'Angleterre, aux Etats-Unis, à tout l'Occident par les derniers héritiers de Byzance...

Cette politique est un des grands mystères de l'histoire du dix-neuvième siècle. Mais, quelles qu'aient été pour les tsars les raisons de vouloir une Europe en constant équilibre, il est indiscu-

table que... pendant un siècle, l'Europe et l'Amérique ont été, au banquet de la prospérité universelle, les invités... des tsars de Russie. Mais le paradoxe ne s'arrête pas ici; cet immense empire militaire, fondé et gouverné par l'épée, occidentalisé à moitié, excentrique, était aussi le gardien de l'ordre et de la paix en Asie... Cet ordre était maintenu surtout par la crainte de la Russie qui, du Nord, terrorisait tout le continent. Même l'influence dont l'Angleterre a joui jusqu'en 1914 en Asie, était due en grande partie à la peur de la Russie. En Turquie, en Perse, aux Indes, en Chine, au Japon, il y avait un parti anglophile; on se résignait aux intrusions ou même à la domination anglaises parce que l'Angleterre était une défense contre l'empire moscovite et un mal moindre. Les deux puissances s'aidaient en luttant l'une contre l'autre; leur rivalité asiatique était la collaboration la plus paradoxale de l'histoire universelle.

Puis, après avoir brièvement rappelé les traités de Versailles et autres, par lesquels les vainqueurs de 1918 avaient cru établir une paix éternelle (la S.D.N. n'avait-elle pas, avec le Pacte Briand-Kellogg de 1928, mis la guerre « hors la loi » une fois pour toutes?), le célèbre auteur de « Grandeur et décadence de Rome » revenait à son idée et constatait mélancoliquement:

Mais personne ne pense plus à l'empire des tsars, comme s'il avait disparu totalement, à l'instar de l'empire romain ou de l'empire de Byzance. Et pourtant les conséquences de son effacement commencent à peine à se faire sentir. Ce qui est grave pour le monde, ce n'est pas que les Soviets soient installés au Kremlin, c'est que les tsars n'y soient plus...

Eh quoi! Aurait-il été, ce fils de la Méditerranée et grand admirateur de Talleyrand, un adepte de la « Troisième Rome », chère à Dostoïevski? Certainement pas. Mais, en observateur lucide et impartial, il se devait de constater que le siècle qui va de la fin des grandes guerres européennes (ou napoléoniennes) à la première Guerre Mondiale, et que certains auteurs de langue anglaise aiment à désigner comme la « Pax Britannica », peut tout aussi bien être appelé « Pax Rossica ». Qu'est-ce à dire? Mais tout simplement que les deux empires mondiaux en question se complétaient très utilement et que la disparition de celui des tsars, comme nous l'avons vu, créait un vide d'autant plus inquiétant que, toujours selon Ferrero:

L'Europe et l'Amérique ne trouvent rien à substituer à la politique d'équilibre qui avait réglé la vie du monde pour un siècle.

Mais voyons de plus près en quoi consistait ce fameux « équilibre » et comment il se manifestait concrètement. Mieux que par une analyse des grands faits historiques, il nous semble que l'esprit de cette « collaboration paradoxale » peut être illustré par le petit traité régional anglo-russe rappelé récemment par l'amiral Lepotier dans son livre « Les Russes en Amérique ». Il s'agit de la Convention du 16-28 février 1825 sur le partage de l'Amérique du Nord-Ouest, dont nous ne reproduirons, d'ailleurs partiellement, qu'un seul article, notamment la fin de celui où il est question de la liberté de commerce dans certains ports du Pacifique Nord :

La susdite liberté de commerce ne s'appliquera pas aux liqueurs spiritueuses, aux armes à feu, armes blanches, poudre et autres munitions de guerre. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne laisser vendre ni livrer aux indigènes les articles ci-dessus.

ROLE CAPITAL DU « CONCERT EUROPEEN » D'ANTAN

C'est là, en miniature, l'essence même des relations de ces deux Grandes Puissances, aussi bien entre elles qu'à l'égard du « tiers monde », avant et après la Guerre d'Orient de 1854-55; celle-ci n'ayant d'ailleurs été nullement une guerre « d'anéantissement », comme nous en avons vu tant au siècle suivant, mais simplement une réaction un peu vive de l'Occident à une pression estimée trop forte de la part de l'Orient. Les griffes de l'ours russe dûment rognées à Sébastopol, le lion britannique se contenta sagement de ce succès partiel, et les deux pièces maîtresses de l'équilibre mondial dont nous parle G. Ferrero restèrent en place, étayées latéralement par d'autres membres du « Concert européen ». En effet si quelques têtes chaudes, en Angleterre et sur le continent, avaient songé, un instant, au démembrement de l'Empire Russe, aucune suite sérieuse ne fut donnée à ces « utopies enfantines », comme les appelle Bismarck dans ses « Pensées et Souvenirs », dont il nous semble utile de rappeler ici les passages suivants :

Dans ces circonstances (c'est-à-dire peu avant la Guerre de Crimée), le Parti Libéral (allemand) menait un jeu subtil très curieux. Je me souviens d'un volumineux mémorandum qui circulait parmi ces messieurs et au moyen duquel ils cherchèrent, entre autres, à m'attirer dans leur camp. On y esquissait un grand dessein à poursuivre par la Prusse, en tant qu'avant-garde de l'Europe; à savoir, le démembrement de la Russie: l'amputation de ses provinces baltes, y compris St-Petersbourg, au profit de la Suède et de la Prusse, ainsi que le rétablissement de la Pologne dans ses frontières historiques maxima; le reste de la Russie devant être scindé en deux pays: celui des Grands-Russiens et celui des Petits-Russiens (Ukrainiens), sans préjudice au fait que la majeure partie de ce dernier aurait été déjà englobé par la Grande Pologne...

De ronflantes phrases creuses, de gens prêts à tout croire dans l'intérêt de leur parti, cachaient mal les brèches béantes de ce château de rêve... Et de telles utopies enfantines amusaient les cerveaux, à d'autres égards, indubitablement intelligents, des partisans de Bethmann, qui jouaient aux hommes d'Etat en estimant possible de ne tenir aucun compte, dans une Europe à venir, de la masse de 60 millions de Grands-Russiens... Dire que ces politiciens non seulement s'estimaient eux-mêmes être hautement sages, mais étaient aussi loués, comme tels, par toute la presse libérale...

A propos des exploits de cette presse, il y en a un dont je me souviens particulièrement: la publication d'un « aide-mémoire » qu'on disait avoir été composé par le ministère des Affaires étrangères russe, sur l'ordre du tsar Nicolas I, à l'intention du Grand Duc héritier, et dans lequel étaient reprises, en les modernisant un peu, les idées du fameux « Testament de Pierre le Grand », c'est-à-dire du faux fabriqué, vers 1810, à Paris, et représentant la Russie comme une force tendant à la domination mondiale et travaillant sans cesse à miner tous les autres Etats. Comme je l'appris plus tard, ce factum (reproduit par beaucoup de journaux étrangers, surtout anglais) avait été pondu par le journaliste, assez connu alors, Constantin Franz...

Mais, tandis que von der Goltz et ses amis berlinois poursuivaient leur campagne avec précaution, par l'intermédiaire de journaux, leur sympathisant et notre ambassadeur à Londres, von Bunsen, eut l'audace d'adresser, en avril 1854, à son chef, le ministre Manteufel, un long rapport où il était aussi question du rétablissement de la Pologne, de l'élargissement de l'Empire Austro-Hongrois jusqu'à la Crimée, etc...; et où Bunsen ajoutait qu'il avait déjà fait comprendre à qui de droit, en Angleterre, que le gouvernement prussien était, en principe, d'accord avec ce plan... C'était vraiment le comble, et le Roi (Frédéric-Guillaume IV), bien qu'il aimât beaucoup von Bunsen, se hâta de le rappeler de Londres... (1)

On connaît la suite: la réduction de la « grande croisade » occidentale contre la Russie à une expédition-navale (celle de Crimée) et à quelques autres interventions maritimes insignifiantes; le tout suivi assez rapidement par le Traité de Paris de 1856, rétablissant l'équilibre des principales puissances mondiales sur leurs assises normales.

LA GRAVE ERREUR DES « GEO-POLITICIENS »

Ce ne fut que soixante ans plus tard que, la funeste idée des Bethmann, Bunsen et Cie, ayant été reprise par les médiocres successeurs de Bismarck, on en vint — pour notre malheur commun — à détruire cet équilibre séculaire, ébranlé — il est vrai — douze ans plus tôt, par la folle alliance anglo-japonaise de 1902.

Qu'on m'excuse de toutes ces citations, mais

celle qui va suivre, tout en ayant l'avantage d'être plus courte que les autres, s'impose ici vraiment, comme étant la condamnation de la politique des anglo-saxons du début de notre siècle, émanant, non pas d'un adversaire de ceux-ci, mais bien d'un des leurs, le très perspicace expert militaire américain et « général chinois » Homer Lea, peu connu du grand public, mais dont l'esprit à bien des égards prophétique ne cesse d'attirer sur lui périodiquement l'attention des scrutateurs du passé.

Voici, en effet, ce qu'écrivait l'auteur du « *Day of the Saxon* » (en 1911-1912, ne l'oublions pas!):

C'est le mépris des conséquences lointaines (de cet acte) qui a mené l'Empire (britannique) à l'alliance avec le Japon, c'est-à-dire à la création du troisième et très puissant facteur... tendant à la dissolution de cet empire...

La politique visant à opposer une puissance orientale à une avance européenne en Asie est, en principe, correcte, mais à la seule condition qu'elle arrête l'expansion du pays européen menaçant directement les frontières asiatiques de l'Empire, sans pour autant créer en Orient une puissance militaire asiatique supérieure à celles des nations européennes dont l'avance devait être freinée... (2)

Et après avoir indiqué que c'était précisément l'erreur que l'Angleterre avait commise, Homer Lea constatait mélancoliquement que « la montée du Japon a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire du monde » et prédisait la chute, l'un après l'autre, des grands empires blancs rivaux qui assuraient encore la paix du monde.

Il y a 50 ans, pareilles prophéties semblaient bien hardies. Mais à la lumière de ce que nous avons vu depuis (c'est-à-dire des deux guerres mondiales « chaudes » de 1914-18 et de 1939-45, ainsi que de la guerre « froide » dont on n'est pas encore sorti-), on est bien obligé de reconnaître que Homer Lea et, plus tard, G. Ferrero, y voyaient beaucoup plus clair que les illustres « géopoliticiens » Halford Mac Kinder et autres, dont les thèses ont prévalu auprès des dirigeants de l'Occident et qui peuvent se résumer brièvement comme suit: il faut détruire ou, tout au moins morceler l'immense Empire Eurasien (qu'il se nomme russe ou soviétique, peu importe!), avant qu'il n'englobe la totalité de l'Ancien Monde et ne devienne une menace irrésistible pour le reste des habitants de notre planète.

Or, les tenants de cette funeste théorie géopolitique, qui fut mise en application, sciemment ou inconsciemment, par tant d'hommes d'Etat au cours de toute la première moitié de notre siècle, ont le tort d'oublier que ce ne sont pas tellement les dimensions et la situation dans l'espace d'un organisme vivant qui importent aux autres êtres qui l'entourent, mais bien l'ESPRIT qui l'anime. Un géant accueillant et serviable est quelquefois un bienfait des dieux; tandis qu'un fou furieux, même infiniment moins robuste, peut représenter pour ses voisins un danger souvent

mortel.

C'est pourquoi tous les penseurs politiques et les hommes d'action qui travaillent, depuis soixante ans et plus, à dissocier les peuples du « Heartland » mondial, c'est-à-dire de l'ancien Empire de toutes les Russies, et qui — par le bavardage de leur presse et de leurs radios — éveillent la méfiance et le courroux de la majorité des Russes, qu'ils soient « blancs » ou « rouges », nous semblent faire une besogne aussi vaine que dangereuse pour la paix du monde.

EST-ON VRAIMENT EN TRAIN DE REMONTER LA PENTE?

Halte-là! nous dira-t-on; nous ne sommes plus en 1918 ou en 1945, ni même en 1960, et les derniers développements de la double volonté de paix qui anime actuellement aussi bien les Russes que les Anglo-Saxons (et qui s'est manifestée si spectaculairement, en août 1963, par la signature du Traité de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires), devrait vous convaincre que vous retardez et ne faites qu'enfoncer des portes ouvertes.

Voyons si c'est exact.

Qu'il y ait une « offensive de paix » de la part de Moscou, qui songerait à le nier, surtout après la fameuse note circulaire de M.K. du début de cette année? Mais quant à la sincérité de ses intentions, il est permis d'en douter.

Il y a seize ans, en été 1948, le R.P. Chaillet m'ayant demandé un article pour sa revue (« Les Cahiers du Monde Nouveau »), je m'appliquai à lui fournir une dizaine de pages sous le titre: « Où va la Russie? ». Ce titre me dispense d'en rappeler plus longuement le contenu, mais certaines de ses conclusions me semblent encore pouvoir fournir une base de raisonnement pour l'appréciation de « l'offensive de paix » en question.

En effet, ayant à choisir entre les diagnostics divergeants de deux éminents spécialistes en « U.R.S. Sologie », Walter Lippman et George Kennan, je m'étais alors rangé plutôt du côté de ce dernier, pour qui l'Empire stalinien était une vaste association caporalisée d'adversaires irréductibles du Capitalisme, attendant avec plus ou moins de patience la fin de ce régime condamné, tandis que W. Lippman assurait que l'U.R.S.S. était tout bonnement la Russie de toujours, c'est-à-dire un Etat normal n'ayant que des buts nationaux limités et pouvant être utilement incorporé dans un nouveau système bien équilibré des grandes puissances de notre globe.

Ce point de vue s'avéra difficilement conciliable avec les faits: la guerre de Corée, les menées soviétiques en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique et, dernièrement, au centre du Nouveau Monde. Mais, tout en donnant tort à W. Lippman, qui se refusait de prendre en considération le caractère démentiel (de mégalomanie rationaliste) du sujet de sa controverse avec G. Kennan, je ne voulais pas me résigner à l'idée

que cette maladie fût incurable et ne puisse se terminer que par la mort violente et la décomposition du « patient ». Au contraire, disais-je, « je veux croire, connaissant l'extraordinaire vitalité et l'endurance proverbiale dont a toujours fait preuve le peuple russe, qu'il sortira de cette épreuve sans faire sauter notre planète et même sans se faire assommer par quelque « gros bâton », atomique ou autre »...

Je suis heureux de constater, seize ans plus tard, que mon espoir de 1948 n'a pas été démenti. Mais je ne voudrais pas exagérer et participer, sans plus, au concert de ceux qui croient, ou font astucieusement semblant de croire, que « ça y est », que le « dégel » dont parlait Walter Lippman (encore lui!) dans le FIGARO du 4 janvier 64, signifie vraiment la fin de la « guerre froide ».

Evidemment, il a raison de conclure que « lorsque M. Khrouchtchev dit qu'il a besoin de paix, il y a toute raison de le croire ». Mais de là à la lui accorder les yeux fermés, sans lui poser certaines conditions, il y a un abîme. En effet, tant que le quémandeur de la « coexistence pacifique » se réclame de Lénine, dont les principes, si l'on ose dire, moraux ont été opportunément rappelés par un de ses anciens compagnons (3), cette « coexistence » ne représentera jamais qu'un Cheval de Troie.

D'autre part, et pour en revenir à la deuxième partie de notre titre, est-on bien sûr que les hauts dirigeants anglo-saxons aient définitivement opté pour la reprise de leur sage politique du XIXème siècle et mis fin à celle qui a plongé le monde dans la chaos au XXème? Sont-ils d'accord pour laisser vivre le « grand empire eurasien » de Mac Kinder, et à quelles conditions, dans quelles limites?

Si c'est le cas, qu'ils veuillent bien le dire, et le dire surtout au peuple russe qui (n'en déplaise à ses gouvernants communistes actuels) est fiévreusement à l'écoute des voix étrangères et, si on ne le menace plus de démembrement, trouvera bien le moyen de transformer la Soviétie, follement expansionniste, en une Russie consciente de ses possibilités et de ses devoirs envers ses pairs.

A ce moment, mais à ce moment-là seulement l'équilibre des forces réelles de notre globe pourrait être rétabli pour le plus grand bien de tous ses habitants.

DE L'HISTOIRE IRREVERSIBLE A LA POLITIQUE EN GESTATION

Tout ceci est peu sérieux, me diront, sans doute, certains augures des « brain-trusts » qui se flattent de diriger le monde (et encore faudrait-il qu'ils daignent me lire!). Le cours de l'histoire est irréversible et si, nous voulons bien l'admettre, les prophéties d'un Homer Lea sont curieuses et si Guglielmo Ferrero est reconnu comme un très grand historien, les théories politiques, exposées dans ses derniers travaux (4), et

fondées sur l'expérience de feu la Sainte-Alliance, ne font que sourire tout homme moderne. Que faites-vous, notamment, des Nations Unies et des innombrables nouveaux Etats qui ont été dernièrement tirés de l'oubli ou du néant et qui réclament maintenant une place au soleil?

Eh bien, répliquerais-je (si jamais on me fait l'honneur de discuter avec moi), je voudrais justement qu'on les remette, tous, à la place qui convient à chacun d'eux.

La démagogie « onusienne » n'a que trop duré, et, maintenant qu'elle se retourne contre ses auteurs épouvantés, on est en droit d'espérer que (tout comme dans le domaine des « super-armes » poussées jusqu'à l'absurde), les principaux détenteurs des forces réelles de ce monde finiront par s'entendre pour remettre un peu d'ordre dans la pagaille actuelle.

Ce ne sont pas les moyens qui leur manquent, c'est le courage.

Quant à ceux qui nous diraient que tous ces regrets d'historiens des siècles révolus ne riment à rien à notre époque « atomique » nous nous permettrons simplement de mettre sous leurs yeux quelques extraits d'éditoriaux ou d'articles de fond parus dernièrement dans des journaux ou autres périodiques traitant de questions les plus actuelles. On verra qu'ils tendent tous, à mots couverts ou même ouvertement, à des solutions proches de celles que nous suggérons.

Nous rappellerons d'abord un éditorial intitulé: « *Global Juvenile Delinquency* » (c'est-à-dire « Criminalité juvénile mondiale »), paru dans le NEW YORK HERALD TRIBUNE (édit. Eur.) du 20-1-64, et dont voici les passages les plus frappants:

Le comportement fantastique du nouveau gouvernement de Zanzibar, écrit l'auteur anonyme américain, met vivement en lumière un problème qui se pose avec insistance dans les affaires internationales. C'est celui de la mauvaise conduite des jeunes petites nations et de l'impossibilité virtuelle d'y remédier.

Il fut un temps, quand une insulte faite par un petit Etat à un grand (les grandes puissances gardant généralement, même de nos jours, une certaine façade de politesse) entraînait une prompt visite d'un navire de guerre, suivie d'excuses et d'indemnités imposées par la force.

Bien que cette justice internationale de « canonniers » n'ait été qu'une forme de la loi de Lynch, elle n'en maintenait pas moins un certain degré d'ordre et d'amenité diplomatique, ainsi que de respect des contrats entre les nations et leurs ressortissants...

On ne saurait nier qu'il serait de l'intérêt de toutes les nations plus grandes ou ayant atteint le plus haut degré de maturité (ce qui, certes, n'est pas la même chose; les Pays-Bas étant, par exemple, beaucoup plus petits que leur ancienne colonie, l'Indonésie), de rétablir ne fût-ce que les éléments fondamentaux de l'ordre international... Mais la « guerre froide » a jusqu'ici rendu

impossible une telle collaboration entre les principales grandes puissances; et il est clair que les gouvernants actuels de Zanzibar comptent sur l'appui d'une force anti-américaine quelconque, sise soit à Moscou, soit à Pékin.

Or le temps semble approcher où une certaine forme de loi et de procédure criminelle internationale devra être établie. Sa promulgation pourrait être retardée jusqu'au moment où les grandes puissances auront réduit leurs propres contestations à des limites raisonnables. Mais le développement d'une « tierce force » violente et irresponsable pourrait bien accélérer ce processus...

Et n'est-ce pas un espoir semblable qu'exprimait le FIGARO de la même date? Voici, en effet, ce que nous y lisons, dans l'article: « Le démon de la violence » d'André François-Poncet:

On croyait qu'un compromis équitable avait définitivement réglé, à Chypre, les rapports turco-grecs. Il n'en est rien... Le Grec et le Turc déclarent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus vivre ensemble, et chacun d'eux impute à l'autre la responsabilité des meurtres abominables qui ont été commis.

A Calcutta, où sévit la misère, les Hindous et les Musulmans s'entre-tuent.

A Zanzibar, le sultan arabe a été chassé. Pistolet en main, le chef du gouvernement qui revendique sa succession a arrêté lui-même des diplomates et des journalistes étrangers et les a expulsés... L'île est le théâtre de pillages effrénés et de tueries massives...

Au centre de l'Afrique, au Ruanda, contrôlé autrefois par la Belgique, vivent deux races noires: les Tutsi et les Hutus. Les premiers sont grands et forts, les seconds, de petite taille. Livrés à eux-mêmes, les Hutus ne se sont pas seulement révoltés contre la domination des Tutsi... Ils leur coupent les jambes pour les punir d'être plus grands qu'eux... Les dirigeants arabes, réunis au Caire, sous l'égide de Nasser, ont étudié les moyens de capter les affluents du Jourdain et de déjouer ainsi les plans conçus par les Israéliens pour fertiliser le désert du Néguev. Mais ils ont aussi constitué un E.-M. commun afin d'être en mesure d'unir, un jour, leurs forces et d'anéantir Israël.

Dans le Sud-Est asiatique, la création d'une Fédération de Grande Malaisie a provoqué la fureur de ses voisins. Le président de l'Indonésie Soekarno, qui s'est assuré le soutien des Philippines, ne tarit pas de menaces et consacre tous ses efforts à préparer l'élimination du rival détesté...

Il n'est pas, enfin, jusqu'à ceux qu'on appelait jadis les Panaméens... qui ne lancent un défi aux Etats-Unis...

Par un juste retour des choses, l'épisode sera peut-être, pour l'Amérique, l'occasion d'une réflexion rétrospective sur le bien-fondé de l'attitude qu'elle a eue au moment de la crise de Suez...

L'humanité a appris à s'élever très haut et à se mouvoir dans les airs. Elle tomberait bien bas si elle se résignait à ce qu'en permanence, sur un ou plusieurs points du globe qu'elle habite, la violence ait libre cours, l'injustice triomphe et le sang coule.

C'est le même cri d'angoisse que poussait Jean-François Chauvel dans le FIGARO du 3-2-64, sous le titre « Mutineries militaires et massacres raciaux » en Afrique centrale, pour conclure:

L'effondrement du Congo ex-belge et l'échec de l'expérience tanganykaise... a sonné le glas des paris faits sur une mutation sans heurt des anciennes colonies de l'Afrique... Les capitaux s'enfuient, tandis que les consulats étrangers sont assaillis de demandes de visas.

Il est temps que l'Afrique prenne conscience d'elle-même et que l'Occident se réunisse pour définir une nouvelle ligne de conduite afin d'empêcher, comme les responsables noirs le demandent eux-mêmes, que leur continent ne devienne, à son tour, un enjeu dans la grande lutte qui oppose l'Ouest à un Est au surplus divisé par la surenchère révolutionnaire de Pékin.

Pour terminer, et tout en nous joignant aux regrets de l'éditorialiste de L'ORDRE FRANÇAIS qui, dans un récent numéro de cette intéressante revue, déplorait « l'exploitation qui est faite des perspectives d'un conflit russo-chinois », nous citerons cette remarque désabusée, mais, à notre avis, riche d'espoirs:

Pour que la Russie participe à la défense, non pas seulement de la race blanche et de ses continents, car ce n'est pas de cela seulement qu'il s'agit, mais de l'Occident et de sa civilisation, il faudrait qu'elle cesse d'abord d'être l'U.R.S.S. marxiste pour redevenir une Russie chrétienne...

En effet, c'est là le hic- Mais bien que l'auteur de cette assertion pertinente la fasse suivre d'un soupir sceptique:

Le moins, pour que, dans le grand avenir, cet espoir ait une chance de réalisation, est que, d'ici là, l'Occident n'ait cessé d'être chrétien...

nous ne pensons pas qu'il y ait trop d'optimisme à croire que le monde civilisé (y compris la Russie) puisse, un jour pas si éloigné, liquider moralement le marxisme athée militant.

Les forces vives de la Chrétienté ne s'éveillent-elles pas un peu partout et ne cherchent-elles pas à s'unir pour une action commune d'envergure mondiale?

L'intérêt (impensable il y a seulement un lustre-) que la grande presse d'information accorde, depuis quelques années, aux « nouvelles religieuses » est un signe que cet effort n'est nullement vain.

(1) Extrait des « Gedanken und Erinnerungen », Berlin, 1905, pp. 131-32 du T. I.

(2) V. les pages 87-89 du « Day of the Saxon » (Harper Brothers, 1912).

(3) V. Le Figaro littéraire du 18-12-63 (« Lénine m'a dit »).

(4) V. surtout « Pouvoir » et « Reconstruction », édités par Plon en 1940 et 44.

F. A. O.

PRODUCTION AGRICOLE MONDIALE ENCORE INSUFFISANTE

Malgré de nombreux progrès, seules quelques unes des augmentations de la production agricole de la campagne 1963-64 ont été « supérieures à l'accroissement démographique mondial », estime-t-on dans le « Rapport de la FAO sur les produits — 1964 » qui vient de sortir des presses.

Selon le Rapport, la récolte mondiale de riz, bien qu'importante, n'a progressé que de 3 pour cent, et celle de blé a reculé de près de 6 pour cent par rapport à la campagne 1962-63. « Pour la première fois depuis la fin de la guerre, la production de lait n'a marqué aucun progrès, ce qui a eu des conséquences néfastes sur la production de beurre, et l'accroissement de la production de matières grasses et d'huiles a été faible ».

Mais la production de riz, viande, matières grasses, oeufs, cacao, tabac, coton, laine et fibres dures a atteint des niveaux records bien que l'augmentation obtenue dans les secteurs du coton et de la laine ait été inférieure à celles des fibres artificielles qui leur font concurrence. La production de caoutchouc naturel a fléchi alors que la fabrication de caoutchouc synthétique en dehors des pays à économie planifiée s'est accrue de 9 pour cent.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les prix de la plupart des produits agricoles ont augmenté en 1963 et les termes de l'échange (c'est-à-dire la possibilité de payer les importations de produits manufacturés par l'exportation de produits primaires) des pays de production primaire « se sont nettement améliorés. » Le commerce international a augmenté et on a enregistré des transactions record sur les marchés à terme portant

sur le sucre, le cacao et le café. Les prix établis aux termes des principaux contrats internationaux sont demeurés stables en 1963 et 1964 et on n'a constaté que peu de changements dans les prix de soutien des principaux produits d'exportations.

L'hiver rigoureux de 1962-63 et plusieurs autres calamités atmosphériques ont provoqué un fléchissement accusé de la production agricole en Europe occidentale et orientale. La production de blé en Europe occidentale a diminué d'environ 71 millions de tonnes (c'est-à-dire de 15%) et des pertes graves se sont produites en URSS par suite de l'extrême sécheresse dans les régions à blé de printemps. La production de lait, beurre et fromage a fléchi dans plusieurs pays ainsi que celle de viande de boeuf et de porc. En revanche, il y a eu un accroissement de 8 pour cent de la production de céréales secondaires. Les quantités de bois rond enlevées en 1963 ont également augmenté et la production mondiale de poisson a établi un nouveau record en atteignant près de 50 millions de tonnes.

Les échanges internationaux de produits agricoles ont été affectés dans une large mesure par l'état de l'offre intérieure en Europe et tout particulièrement par les achats massifs de blé effectués par l'URSS. Les pays de l'hémisphère Sud ont augmenté leurs expéditions de viande de boeuf et de veau vers les pays européens. En revanche, les expéditions de produits laitiers ont fléchi en raison d'une diminution des approvisionnements dans les pays exportateurs.

Les pays en voie de développement ont augmenté leurs expor-

tations notamment de riz, café et caoutchouc, mais les expéditions de jute et de cacao ont diminué.

Les stocks de blé des cinq principaux pays exportateurs (Argentine, Australie, Canada, France et Etats-Unis) devraient avoir diminué de près de 18 pour cent environ pour tomber au niveau le plus bas des dix dernières années notamment aux Etats-Unis où les quantités détenues au 1er juillet 1964 étaient évaluées à 24,2 millions de tonnes contre 32,5 millions de tonnes douze mois auparavant. Par contre, on prévoit un accroissement des stocks de céréales secondaires dans ce pays.

Les stocks mondiaux de coton, au début de la campagne 1964-65 doivent atteindre le niveau presque sans précédent de 5,4 millions de tonnes, les Etats-Unis en détenant légèrement plus de la moitié. Dans ce même pays les stocks de café, à la fin de 1963, étaient les plus élevés depuis 1945. Quant au sucre, la FAO estime les stocks mondiaux de ce produit aux environs du 1er septembre 1963 à 8,1 millions de tonnes, contre 10,7 millions douze mois auparavant.

En ce qui concerne les prix, on fait remarquer dans le Rapport que l'indice des prix à l'exportation des produits primaires publié par l'ONU a atteint la cote 104 au dernier trimestre de 1963. Ce sont les prix des produits agricoles non-alimentaires qui ont accusé la hausse la plus prononcée, mais quelques produits agricoles non alimentaires ont également suivi ce mouvement. Parmi les produits dont les prix ont augmenté se trouvent le sucre, la laine, le beurre, et, au début de 1964, le café.

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EUROPÉENNE*

LA DECLARATION DES DROITS DANS LA REVOLUTION

par GIORGIO D

I

Remarques générales sur les rapports existant entre la Déclaration des droits et la révolution française.

La contre-partie sanguinaire et parfois non cohérente que fut, pour la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la révolution française, a fortement compromis son appréciation scientifique. Le jugement porté sur la doctrine n'a pu aisément se disjoindre de celui qui regardait l'acte historique accompli en son nom. Les passions qui ébranlèrent et troublèrent les âmes devant cette crise politique inouïe, se repercutèrent sur l'évaluation de ses principes, au point de faire confondre les uns et les autres dans un même panégyrique ou — plus souvent — dans une seule condamnation. Si, par amour des principes de la révolution, certains parvinrent à justifier ses excès, d'autres, par haine de ceux-ci, frappèrent ceux-là de l'anathème.

La nécessité de scinder la signification propre de la Déclaration, des complexes événements historiques qui l'ont vue naître, ne fut comprise qu'avec le temps, quand l'historien et le philosophe se trouvèrent placés par les modifications des circonstances, en des conditions de suffisante objectivité. Celle-ci, toutefois, est encore bien loin d'être entière; si bien que sur la nécessité de cette distinction, nous voyons encore assez souvent survoler ceux qui, décidés à combattre l'esprit métaphysique de la Déclaration, (et ce sont les plus nombreux) aiment à invoquer l'anarchie dont elle fut suivie, comme un argument probant en faveur de leur thèse.

En vérité, la révolution engloba des éléments fort disparates; et ceux qui les ramènent à une formule et font descendre, des principes de la Déclaration, les forces vives de ce bouleversement vertigineux, méconnaissent à la fois la nature du fait historique et le sens propre à ces principes. Si l'on ne saurait admettre, comme le voudrait une sorte de légende nationale, que ceux-ci seuls aient eu la vertu de sauver la France menacée par la ligue européenne de 1792-93, tirant de la conscience populaire française, l'un après l'autre, les régiments, et les armant d'une force idéale invincible contre les ennemis des droits revendiqués (1), tout aussi inadmissible est la thèse opposée, selon laquelle il faudrait

* Dans notre numéro du mois d'avril dernière série d'essais historiques de notre Directeur. partie continuera dans les numéros suivants.

imputer aux principes de la Déclaration les massacres et les déchainements de cette période. Les droits de l'homme et du citoyen sont aussi loin de receler la cause de l'anarchie et de la terreur, qu'ils le sont d'avoir causé les victoires françaises contre les confédérés.

La série complexe des événements que l'on englobe sous le nom de la révolution, doit être considérée comme un gigantesque conflit entre les vieilles et les nouvelles forces sociales. Elle est l'effort accompli pour mettre en acte un nouveau droit, radicalement différent de celui qui était en vigueur. C'est donc la lutte entre deux programmes ou deux systèmes politiques, et non la mise en acte d'un seul; et la Déclaration des droits ne peut être tenue pour responsable de la conflagration plus que les idées qui avaient formé l'ancien régime. L'histoire de la révolution ne peut être comprise sans tenir compte de l'histoire de la contre-révolution, qui fusionne effectivement avec elle. Et les résistances du passé et les forces extérieures contraires, n'ont pas moins contribué à déterminer le caractère du bouleversement, que les tendances rénovatrices et les aspirations vers un avenir différent.

Si l'on veut par conséquent s'expliquer ce caractère, il faut tenir compte des antécédents et du substratum de la révolution, outre que des faits en qui elle se résout apparemment. Et l'on comprend alors que ce que ces faits présentent d'excessif et de précipité est, précisément, l'effet non point du caractère métaphysique des nouveaux principes, mais de l'héritage moral, politique et économique du passé (2). Ce rapport de filiation ne se démontre pas seulement *a priori*, pour la raison d'ordre général du conditionnement historique du fait tout entier de la révolution; si bien, peut-on dire, que, tout comme ce fait constitua réellement une réaction nécessaire par rapport au précédent ordre social, et fut déterminé par lui, de même toutes

DE L'HOMME ET DU CITOYEN TION FRANÇAISE

EL VECCHIO

ier, nous avons annoncé la publication d'une
Celui dont nous donnons ici une première
ts de notre revue.

ses péripéties, jusque dans ce qu'elles offrent d'excessif, doivent être ramenées à lui en dernière analyse. La connexion entre la « folie révolutionnaire » et les procédés caractéristiques de l'ancien régime, résultent de façon spécifique de l'examen objectif des données historiques.

Le fait que presque tous les membres de l'Etat aient été exclus pendant des siècles de toute ingérence dans le gouvernement eut, et ne pouvait manquer d'avoir pour conséquence, chez le peuple, l'absence générale de toute éducation et organisation politique. Quand la dissolution économique des affaires publiques à son paroxysme amena à appeler au pouvoir jusqu'aux hommes du tiers-état, ceux-ci se trouvèrent dans la condition, nouvelle pour eux, de faire valoir leurs propres exigences jusque là méconnues des gouvernants, mais qui, justement, n'en étaient devenues, par là même, que plus graves et plus urgentes. Leur force eut soudain l'occasion soudaine de se concentrer et de se déployer; de sorte que cette même convocation des états-généraux, en soi un exercice de l'autorité royale, qui, en d'autres temps, aurait peut-être suffi à la sauver, devint en fait le signal de la révolution. Le différend, existant déjà auparavant, de façon diffuse, entre l'opinion publique d'une part et les institutions en vigueur de l'autre, se concrétisa tout à coup, déjà clairement dessiné dans les instructions des électeurs à leur représentants. Il y avait en effet, selon l'observation pénétrante de Stahl (3), une contradiction flagrante entre la façon dont le roi avait voulu inviter le peuple aux élections et celle dont le peuple avait répondu à cette invitation. Les cahiers, pour la plupart, affirmaient quant à la nouvelle constitution, que le peuple était souverain; ceci, même si l'on consentait à ce que Louis XVI continuât à être roi héréditaire. Toutefois la monarchie n'était pas considérée comme une autorité indiscutable, mais telle que l'on pouvait décider, autour d'elle, s'il fallait la maintenir ou l'abo-

lir. Le roi croyait convoquer les états-généraux en vertu de son pouvoir souverain, et le peuple lui envoyait les représentants de sa propre souveraineté.

Aussi, avant même que les députés du tiers-état ne se fussent constitués en Assemblée nationale et n'eussent prononcé le *serment du Jeu de Paume*, la révolution s'était affirmée au nom d'un nouveau droit, correspondant à une conscience publique mûrie. Les représentants du peuple, sortant ensuite ouvertement de la légalité par de tels actes, restaient dans la logique du mandat assumé. Mais l'autorité souveraine qu'ils s'étaient ainsi attribuée contre les institutions encore en vigueur, devait nécessairement devenir dans leurs mains l'instrument de la lutte qui commençait. Et plus cette lutte se fit acerbée et périlleuse, aggravée encore par les facteurs étrangers qui vinrent la compliquer, plus ils furent amenés à abuser de cet instrument, à se valoir sans retenue du pouvoir absolu dont ils s'étaient trouvés investis *ex abrupto*, pour en conserver la possession contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Dans cet usage despotique du pouvoir, dans cette assumption de la raison politique à critère exclusif, les chefs de la nouvelle démocratie suivaient inconsciemment les principes mêmes contre lesquels était dirigée leur oeuvre: ils acceptaient les méthodes de ce même régime qu'ils combattaient et qu'ils voulaient voir détruit dans ses fondements. C'est qu'eux-mêmes, les hommes nouveaux, portaient encore en leur sein grande partie de l'âme du passé; et, au moment même où ils proclamaient les maximes du droit politique renoué, ils obtempéraient encore, quant aux moyens de les imposer, à la tradition qu'ils haïssaient, et lui rendaient en fait le plus illogique et déplorable des hommages, en employant contre elle ses mêmes armes. C'est le mérite, surtout, d'Edgard Quinet, d'avoir relevé cette survie des motifs et des éléments traditionnels dans la politique révolutionnaire (4); et la démonstration de ceci est la meilleure réfutation du préjugé, qui devrait avoir vécu désormais, selon lequel certains continuent à imputer aux principes de la Déclaration les arbitraires et les violences de cette époque.

On peut avoir une autre preuve de la fausseté de ce préjugé, si l'on considère de quelle façon, dans les colonies anglaises d'Amérique, s'était

déroulée, presque dans le même laps de temps, avec la Déclaration d'Indépendance, les *bills of rights* des divers Etats et les *Amendements* de la constitution fédérale, la proclamation des mêmes principes. Si, là-bas, cette proclamation fut exempte de terreur et de guerre civile, ce fut sans aucun doute en raison des diverses conditions historiques; or, c'est justement aux conditions historiques particulières à la France qu'il faut rapporter les convulsions qui l'agitèrent en cette période, et non au contenu idéologique de la Déclaration, qui aurait dû produire les mêmes effets en Amérique, si cette hypothèse était vraie.

La lutte contre la cour et l'aristocratie d'une part, et contre la moitié de l'Europe en arme pour les secourir, de l'autre (5); les discordes et les rivalités de parti, qui vinrent troubler l'action du tiers-état, en poussant à se combattre entre eux les partisans d'un même idéal; la désorganisation politique et économique du pays, qui favorisait le déchaînement des passions et de toutes les licences, même sans aucun rapport avec l'objectif réel de la révolution; la disproportion entre le pouvoir absolu conquis à l'improviste par le peuple et sa condition politique antérieure, et qui lui permettait de donner libre cours aux rancœurs et aux douleurs accumulées et réprimées pendant si longtemps; ces raisons et bien d'autres qui ne furent écrites dans aucune Déclaration, mais contribuèrent effectivement à déterminer la texture du fait historique, donnèrent à la proclamation des droits de l'homme ce cadre sanguinaire et tumultueux qui en fit méconnaître à beaucoup la signification. La Déclaration des droits se reflète, certes, dans le fait révolutionnaire, mais à la façon du clair de lune dans les vagues d'une mer en tempête.

Le sens et la valeur des principes de la Déclaration ne doivent pas être évalués au même mètre que les contingences de l'époque révolutionnaire, qui furent la résultante de facteurs individuels et sociaux fort hétérogènes, dont beaucoup tendant, justement, à combattre ces principes; mais ils doivent être confrontés à la raison essentielle et intrinsèque de ce grand mouvement historique, destiné à reconstruire les bases de l'édifice social. La lutte qui éclata à l'entour de cet objectif n'est pas une émanation directe et authentique de ces principes (en partie méconnus de ceux-là mêmes qui s'en faisaient les défenseurs); en fait ce fut leur façon de se débattre contre les oppositions et les résistances qui en entravaient la mise en oeuvre. La Déclaration des droits est la formulation des exigences qui déterminèrent la révolution, non par elles-mêmes, mais *parce qu'elles étaient en contraste avec l'état de fait et avec les tentatives faites pour le conserver*; on ne peut donc la considérer comme une synthèse de la révolution dans le sens où elle en comprendrait en elle-même tout le cours historique, de sorte que tous les

faits de cette période puissent être ramenés à elle (6).

Ce n'est pas dans ce qu'elle a eu d'empirique que la révolution s'unit idéalement à la Déclaration des droits, mais dans sa signification philosophique et rationnelle. L'idée de la Déclaration constitue en vérité le principe vers lequel la nouvelle conscience historique en était arrivée à s'orienter, poussée par l'expérience soufferte, éclairée par la spéculation philosophique; aussi domine-t-elle les éléments difformes et relativement accidentels du bouleversement, et tend-elle à constituer la pierre d'assise de l'organisation future, tout comme elle est l'indice que l'organisation passée était insoutenable. La Déclaration est l'enseigne des nouvelles exigences qui se font jour sur la scène historique; elle est donc le but et le programme de la révolution (7); et si, dans la série des événements historiques, elle ne représente *qu'un* des termes du conflit, elle n'en résume pas moins la raison tout entière, et lui donne cette empreinte idéale, grâce à quoi elle marque un moment dans l'histoire du monde.

(A suivre)

(1) Cfr. A. De Broglie, *La Diplomatie et les principes de la révolution française* (dans «*Revue des deux mondes*», 1868, T. LXXIII, p. 582-628).

(2) Il est singulier que cette thèse, en vertu de laquelle on reproche aux principes de la Déclaration, parce que trop absolus et abstraits, d'avoir engendré l'anarchie et la terreur, est précisément défendue par ceux qui nient généralement aux idées philosophiques le pouvoir de déterminer les événements sociaux. La contradiction s'ajoute à l'inexactitude intrinsèque des deux thèses.

(3) STAHL, *Die Philosophie des Rechts* (5. Aufl. Freiburg, 1878), Vol. III (*Staatslehre*), p. 360-361.

(4) V. EDGARD QUINET, *Le Christianisme et la Révolution française* (1845), *La Philosophie de l'Histoire de France* (1854), et particulièrement *La Révolution* (1865), Livre XVII: *Théorie de la terreur*.

(5) On sait combien la menace étrangère, tendant à rétablir l'ancien régime, a contribué à rendre possible — et en un sens nécessaire — la dictature jacobine. Sur cet argument se fondèrent déjà les premiers historiens apologistes de la révolution, tels que THIERS et MIGNET, pour soutenir que même ce qu'elle offre de moins justifiable a des raisons relativement logiques. Cfr. JANET, *Philosophie de la révolution française* (4e édit., Paris, 1892), I, 3.

(6) Une confirmation autorisée de ce concept critique de la révolution est offerte par *l'Histoire politique de la révolution française* d'AULARD (Paris, 1901); v. en particulier p. 782-783.

(7) Dans ces sens, v. par ex. CARLE, *La vita del diritto nei suoi rapporti colla vita sociale* (2me édit., Torino, 1890), p. 354.

L'Europe culturelle

Une Convention Européenne sur les échanges et les voyages d'étude d'enseignants verra peut-être prochainement le jour. Elle a été tout au moins réclamée par les organisations non-gouvernementales d'éducation, réunies à la Maison de l'Europe de Strasbourg pour établir un plan de travail en commun avec le Conseil de Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe. Étaient notamment représentés: l'Association Européenne des Enseignants, la Journée Européenne des Ecoles, la Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel, l'Office International de l'Enseignement Catholiques, le Centre d'Information et de Liaison des Organisations Professionnelles de l'Enseignement, la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe, la Fédération Internationale des Professeurs de Langues Vivantes, le Centre International de Formation Européenne, l'Union Internationale des Organismes Familiaux.

Mais pourquoi coopérer plus étroitement? D'abord pour mieux s'informer, puis pour mieux délimiter les problèmes éducatifs communs, ensuite encore pour encourager les échanges personnels, enfin pour développer la coopération entre les peuples d'Europe dans le domaine de l'éducation.

Il s'agit d'un programme extrêmement vaste dont la discussion a été très fructueuse. On a suggéré notamment que les organisations invitées diffusent des comptes rendus des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et de l'enseignement. Elles ont aussi demandé à connaître d'avance le programme du Conseil de Coopération Culturelle pour orienter leur propre programme d'activités.

Des suggestions ont été faites même pour l'échange de confé-

renciers entre le Conseil de l'Europe et les organisations qui ont demandé spécialement que le Conseil de la Coopération Culturelle soit représenté aux réunions annuelles de leurs organes directeurs, aux conférences européennes d'importance essentielle et aux grandes assises internationales. Des méthodes de coopération ont également été indiquées en vue d'améliorer le choix des sujets des prochains stages des ONG: ceux-ci devraient être choisis de préférence dans le programme même du C.C.C. dans la mesure où ils impliquent une coopération avec lui. Enfin, les participants ont

estimé souhaitable d'être informés des méthodes de travail préconisées.

Ils ont également exprimé le souhait que les échanges d'élèves et d'enseignants fassent l'objet d'une meilleure coordination par la création, dans chaque pays européen, d'organismes centraux d'information.

Pour la première fois, des associations strictement privées ont ainsi eu l'occasion de participer à un colloque collectif pour une meilleure organisation sur le plan européen, et il est important que ce soit dans le domaine de l'enseignement, de la culture et de la science.

Un Festival Bach en France rassemble des jeunes mélomanes de tous les pays

Un centre de rencontre d'un genre particulier existe depuis trois ans dans le midi de la France, à St-Donat (Drôme). C'est le Centre musical international J.-S. Bach avec son festival annuel nouveau venu dans l'abondante nomenclature des festivals musicaux d'été.

Tout a commencé avec l'intelligente rénovation d'un petit orgue de 26 jeux dont le volume convient exactement au vaisseau de la Collégiale, perchée avec son prieuré et son cloître roman sur le rocher dominant la charmante bourgade drômoise au sein d'une riante campagne.

Dans ce cadre original, on a retrouvé les sonorités des orgues Silbermann qu'affectionnait Jean-Sébastien et, très vite, les grands interprètes et les mélomanes internationaux se sont intéressés à l'entreprise, la seule probablement en France à honorer au premier chef l'oeuvre de Bach.

Cette année, le 3e Festival J.-S. Bach de St-Donat vient de remporter un succès remarquable. Plus de dix mille auditeurs ont suivi ses douze concerts échelonnés sur quinze jours avec le concours d'artistes tels que Marie-Claire Alan, Gaston Litaize, Luigi Tagliavini, de Bolzano, l'orchestre de chambre Paul Kuentz, des solistes comme le trompettiste allemand Adolf Scherbaum, les ténors Gerald English et Jérôme Piersault, le choral mixte «Coollegium Cantorum» de Bonn et l'ensemble instrumental allemand «Deutsche Bachsolisten».

Le soutien des Jeunesses musicales françaises, des Centre musicaux ruraux, des directions «Jeunesse et Sports», des Affaires culturelles et de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ont permis d'amener aux concerts des nombreux jeunes français et étrangers, surtout des Allemands, et de leur procurer de fructueux contacts avec les artistes.

ACTIVITE DE L'UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX

L'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux organisera un cours d'étude comparée des structures et des fonctions de l'administration locale sous le titre: «La décentralisation comme moyen de développement».

Nombre de pays qui procèdent à une refonte de leur appareil administratif pour répondre aux demandes urgentes du développement social et économique sont aux prises avec la nécessité d'une décentralisation des fonctions. On admet généralement que les pouvoirs locaux peuvent jouer un rôle important dans l'évolution vers l'intégration nationale en interprétant les aspirations nationales auprès de la collectivité locale et en obtenant son entière participation.

On procède à un réexamen des institutions administratives, souvent héritées des régimes coloniaux et ne permettant pas de répondre aux aspirations croissantes. On se penche beaucoup sur cette réorganisation et des administrateurs ont souvent éprouvé le besoin de visiter d'autres pays pour voir comment d'autres ont résolu les problèmes de l'administration locale, de son autorité et de ses fonctions, de ses rapports avec le pouvoir central.

Beaucoup de fonctionnaires supérieurs n'ont pas le temps de procéder à des études approfondies de cet ordre. C'est pour eux que l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux organise un cours intensif de 9 semaines devant permettre de comparer les structures et les pratiques conditionnées par des forces historiques, économiques et sociales différentes. Le cours se propose de permettre à ses participants de choisir les méthodes les mieux adaptées aux besoins

particuliers de leur propre pays.

Le cours débutera le 7 septembre 1964 pour se terminer le 6 novembre suivant. Il aura lieu à La Haye, aux Pays-Bas, et se comblera avec des visites en République Fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède.

* * *

La première quinzaine du programme sera consacrée à une série intense d'exposés et de discussions à l'Institut des Etudes Sociales à La Haye, sur des sujets comme:

- Les principes de la centralisation et de la décentralisation;
- l'administration locale comparée: structures et fonctions comme résultat du milieu;
- les ressources financières des pouvoirs locaux;
- le rôle des pouvoirs locaux dans la planification nationale.

Au cours de la troisième semaine, les participants visiteront des administrations provinciales et municipales néerlandaises, ce

qui leur donnera l'occasion de se faire une idée du fonctionnement quotidien d'une administration décentralisée. Au cours des 3 semaines suivantes, les participants étudieront l'administration locale en Allemagne et en Suède, en s'attachant plus particulièrement aux traits caractéristiques de l'administration communale dans ces pays. Les dernières semaines du cours seront consacrées à des discussions en séminaire à La Haye.

Le cours est organisé à l'intention des fonctionnaires supérieurs du pouvoir central des pays en voie de développement qui ont affaire avec l'administration locale, ainsi qu'à celle des élus et des fonctionnaires supérieurs des pouvoirs locaux.

Les cours et les débats ont lieu en anglais et les participants devront donc avoir une connaissance suffisante de cette langue. Les droits de participation s'élèvent à \$ 750, - ce qui couvre l'enseignement, le logement et la nourriture, ainsi que les voyages prévus pendant le cours.

Une étude de l'intégration européenne

L'UIV procède, avec la participation active de ses membres et des Communautés Européennes, à une étude détaillée s'étendant sur les années 1963, 1964 et 1965 et s'attachant aux conséquences sur les pouvoirs locaux de la création des Communautés Européennes: la Communauté



LA DIPLOMATIE DE L'AVENIR

L'ISLE (Institut pour la Documentation et les Etudes législatives, de Rome) nous communique le compte-rendu d'une intéressante enquête effectuée sur son initiative à propos de la diplomatie italienne. Cette question n'intéressant pas uniquement l'Italie, mais tous les Pays du monde où les cadres diplomatiques sont restés à peu près ce qu'ils étaient avant les deux dernières guerres, en dépit des modifications profondes qui se sont opérées dans tous les secteurs de la vie sociale et politique, nous croyons opportun de publier pour nos lecteurs quelques unes des observations qui ont été formulées à la suite de cette enquête et concernant une éventuelle réorganisation des services diplomatiques.

« La physionomie politique du monde change rapidement. On peut affirmer que les changements intervenus à la suite des deux guerres mondiales sont par-

(suite de la pag. 14)

Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté Economique et l'Euratom.

Dans le cadre de cette étude, à laquelle collaborent également des associations de pouvoirs locaux de pays européens non membres de ces communautés, deux groupes de travail se sont réunis récemment à Bruxelles au siège de la Communauté Economique Européenne pour y étudier avec des responsables des Communautés Européennes les aspects propres à l'administration locale dans la migration de la main-d'oeuvre au-delà des frontières nationales ainsi que dans le développement et la planification régionaux. Ces réunions ont été présidées par le Comte B. de Grunne, directeur de l'Union des Villes et Communes Belges, auquel la Commission des Affaires Européennes de l'Union a confié la charge de rapporteur général de cette étude.

mi les plus grands qui se soient jusqu'ici vérifiés dans l'histoire. Et non seulement dans le sens de la géographie et de l'ampleur (notamment l'avènement de l'indépendance des Etats africains et asiatiques, avec un sensible accroissement des sujets de la *societas gentium*); mais aussi et surtout au point de vue de l'intensité, avec d'innombrables occasions de rapports multiples, créées par le progrès exceptionnel des moyens de communication et par la façon de moins en moins exclusive d'affronter les questions de politique étrangère».

C'est en ces termes qu'est présentée l'introduction de l'une des études les plus approfondies qui aient été accomplies sur ce sujet à l'initiative de l'ISLE.

Pour une réorganisation des fonctions et de la structure de la diplomatie italienne

Une Commission d'experts a été chargée de mener une enquête utile pour le Parlement qui s'apprête à discuter la réorganisation des services diplomatiques. Présidée par l'Hon. Dino Del Bo, Président de la CECA, la Commission comprend notamment l'ambassadeur Francesco

Babuscio Rizzo, l'Hon. Giuseppe Vedovato (Rapporteur Général de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre), et un certain nombre de diplomates et fonctionnaires.

Divisée en cinq groupes de travail, la Commission a mené une enquête sur les thèmes suivants: *Administration centrale des affaires étrangères; Problèmes du personnel; Tâches de la diplomatie italienne dans les secteurs économique, social, culturel et technique et en particulier dans quelques zones spécifiques; Participation de l'Italie à l'activité des Organisations internationales.*

Pour compléter la vaste documentation qu'elle avait recueillie à ce propos, la Commission a estimé devoir effectuer une enquête comparée sur les organisations diplomatiques de France, Allemagne Occidentale et Grande Bretagne. Les résultats des travaux ont été réunis dans une publication éditée sous la direction du Service d'Etudes de l'ISLE, sous le titre « *Enquête sur la diplomatie italienne; problèmes et perspectives* ».

Les problèmes de la diplomatie de l'ère spatiale

Après avoir révélé que le recrutement du personnel diplomatique est de plus en plus difficile alors que les fonctions diplomatiques ne cessent de croître, l'enquête permet de constater que le problème n'est pas seulement d'ordre numérique. Le Rapport général souligne qu'il est urgent de prévoir « un élargissement des attributions, la multiplication des connaissances, l'amplification des contacts ». Ce sont là des questions de caractère économique et politique dont la solution n'a rien d'aisé, dans le cadre plus vaste de problèmes concernant la vie tout entière de la planète.

ACTIVITE DU CONSEIL DE L'EUROPE

POUR L'AVIATION CIVILE EUROPÉENNE

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, lors de sa session d'avril 1964, a adopté un certain nombre de recommandations en vue d'obtenir une réduction des contributions gouvernementales aux entreprises de transport aérien. Dans son rapport, intitulé: « Certains aspects financiers et économiques des opérations de transport aérien », l'Assemblée a proposée entre autres que les entreprises de transport aérien puissent échanger ou mettre en commun certaines de leurs ressources: appareils, équipages, offices de vente, etc. Elle a estimé en effet que de telles mesures pourraient diminuer les coûts de revient et, par conséquent, éviter que l'on soit obligé de puiser au trésor public pour combler les déficits de ces entreprises.

Répondant à la demande de l'Assemblée Consultative, la Commission européenne de l'Aviation civile — composée des directeurs généraux des ministères européens de l'aviation —, qui s'est réunie à Strasbourg du 6 au 18 juillet, a procédé à une étude préliminaire de ces recommandations et a décidé de les transmettre pour une étude plus détaillée à un comité qui a été constitué dans ce but. La réunion de Strasbourg a toutefois permis aux membres de la C.E.A.C. d'exprimer leurs vues de principe sur ces propositions. D'une façon générale, l'étude préparée par le Conseil de l'Europe a été jugée très importante.

La C.E.A.C. a reconnu que, dans son ensemble, la situation du transport aérien européen, ainsi qu'il a été indiqué dans le rapport du Conseil de l'Europe,

LA POLITIQUE GENERALE EUROPEENNE

Le communiqué suivant est publié par la Commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe:

La Commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe a siégé à Stockholm le 31 août sous la présidence de M. Struye.

Elle a entendu le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères de Suède au sujet de la politique suédoise à l'égard de la coopération européenne. Le Président de la Commission a souligné à cette occasion que la politique de neutralité du Gouvernement de Stockholm se conciliait parfaitement avec une contribution constructive à l'unification européenne.

M. Finn Moe (soc. norvégien) a présenté le rapport général de la Commission. Il a proposé que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe soit le lieu de confrontation des politiques économiques et étrangères suivies tant par les Etats de la Communauté Economique Européenne que par ceux de l'Association Européenne de Libre Echange.

La Commission a exprimé sa satisfaction au sujet des intentions exprimées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en vue de l'exercice des pouvoirs d'information qui lui sont conférés par l'art. 57 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le Président de la Commission, ayant fait rapport sur l'évolution du problème de Chypre, a exprimé l'avis que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pourrait suggérer l'attribution de certaines compétences à la Commission et à la Cour européenne des Droits de l'Homme pour contribuer à assurer, lors d'un règlement final, le respect des droits de tous les citoyens chypriotes. La Commission a approuvé la démarche récente des Présidents de l'Assemblée et de la Commission politique auprès du Comité des Ministres pour qu'il ne néglige aucune occasion de prendre des mesures qui pourraient contribuer à la solution du conflit. Elle a également formulé le voeu que toutes les parties intéressées se conforment aux recommandations du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue d'aboutir à une solution pacifique.

La Commission a enfin abordé l'examen d'un rapport de M. Meyer (soc. allemand) sur la situation dans le Sud-Est asiatique.

continue à ne pas être satisfaisante et que beaucoup de pertes importantes sont toujours enregistrées par les services aériens pour les transports intra-européens. Bien que l'année 1963 ait révélé une légère amélioration

par rapport à 1961 et 1962, les prévisions pour le futur immédiat ne laissent pas espérer un changement radical de la situation. Les prévisions à long terme peuvent paraître meilleures, mais cela ne peut être garanti.

AVIATION CIVILE

(Suite de la pag. 16)

Les compagnies aériennes européennes ont déjà accompli beaucoup d'efforts de coopération dans la direction indiquée par le Conseil de l'Europe, comme par exemple pour l'échange des appareils et des équipages, etc.; la C.E.A.C. a l'intention de continuer ses efforts pour encourager le développement de cette forme de coopération. Parmi les questions qui font l'objet d'une étude en ce sens figurent aussi les questions d'entretien, de réception des passagers à terre, de frêts et d'autres services habituels.

Les participants à la conférence ont reconnu également la nécessité de développer la coopération entre les gouvernements européens et les compagnies aériennes. Ils ont décidé de prendre les arrangements indispensables pour organiser d'une façon systématique la discussion des problèmes d'intérêt commun. Il a été reconnu nécessaire de concentrer les études conduites par les gouvernements et par les entreprises afin d'arriver à une meilleure solution de certains problèmes pratiques et en particulier de la question épineuse de « l'excès de capacité pour trop peu de passagers ».

Dans son rapport, l'Assemblée Consultative avait attiré l'attention sur le danger que pourrait représenter pour les entreprises aériennes l'entrée en service, au début de 1970, des avions de transport super-soniques. Tout en reconnaissant que ce danger existe, la C.E.A.C. a souligné que, selon les données fournies par certaines délégations, le problème d'excédent de capacité est moins important que celui qui s'était créé au moment de l'entrée en service des avions subsoniques.

De toute façon, il a été jugé prématuré de prendre des mesures en ce qui concerne les problèmes économiques que pourrait faire surgir l'emploi des avions super-soniques.

LA GÉOGRAPHIE, INSTRUMENT D'AMITE ENTRE LES PEUPLES

Une étude sur la géographie de l'Europe du Nord a été mise au point par le Conseil de l'Europe dans le but de rendre plus exact l'enseignement de cette matière, en vue d'une meilleure compréhension internationale.

Des études semblables avaient été déjà effectuées sur l'Europe Centrale, l'Europe du Sud et l'Europe Occidentale. Cette oeuvre de révision des textes utilisés pour l'enseignement de la géographie dans les divers pays du Conseil de l'Europe a pris quatre ans de travail. Le résultat auquel on est maintenant parvenu peut laisser espérer que la cause de la coopération européenne y a largement gagné.

Tout ce travail a été mis au point à l'occasion de la « Quatrième Conférence pour la révision des manuels de géographie et des atlas » qui s'est tenue dernièrement à Reykjavik sous le patronage du Conseil de l'Europe. A cette conférence, réunie sur l'invitation du Gouvernement islandais, participaient 34 délégués, venant de 16 pays membres du Conseil de l'Europe ou signataires de la Convention Culturelle Européenne.

Pour mieux atteindre son but: améliorer l'enseignement de la géographie, la Conférence de Reykjavik a également demandé aux gouvernements intéressés de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour créer prochainement un « centre européen », capable d'assurer l'échange réciproque des informations et d'examiner, dans un esprit d'impartialité absolue les manuels de géographie recommandés par les différents centres nationaux.

A ce premier cycle de quatre conférences européennes sur l'enseignement de la géographie correspondra, de la part du Conseil de l'Europe, toute une série de publications, dont notamment: le compte-rendu de ces mêmes conférences dans la série « Education en Europe », sous le titre « Enseignement et manuels de géographie »; un « dictionnaire des termes géographiques » et un « guide pour les enseignants de géographie », comportant une description de chaque pays européen considéré.

Le Conseil de l'Europe se propose également de publier une représentation de l'Europe par images et un recueil de 24 cartes traçant le visage de l'Europe d'aujourd'hui.

Tout ce programme de publications constitue, à l'échelle européenne, une contribution valable aux objectifs poursuivis par l'UNESCO dans un cadre de collaboration mondiale.

LES PRIX DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR 1964

LE PRIX DE L'EUROPE

La ville autrichienne d'Innsbruck, capitale historique du Tyrol, a été choisie parmi beaucoup d'autres villes européennes pour recevoir le « Prix de l'Europe » 1964.

Cette décision a été prise par la Commission des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe, réunie à Aubenas, sous la présidence de M. Henri Cravatte, Vice-Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Le « Prix de l'Europe », institué il y a dix ans par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, est destiné chaque année à une ou plusieurs communes jugées méritoires pour des efforts notables en vue de propager l'idéal d'union européenne.

Parmi les communes qui ont déjà obtenu le Prix de l'Europe, l'on trouve les villes européennes de Coventry, Bordeaux, Turin, Vienne, La Haye, Istambul, Bruges, Rhodes et Palerme. L'année dernière le Prix a été attribué à Aubenas, une petite ville française du département de l'Ardèche; c'est pourquoi la Commission y a siégé cette année lorsqu'elle a décerné ce Prix à la ville d'Innsbruck.

Les hauts mérites européens qui ont amené la Commission, à choisir cette ville pour le Prix 1964, consistent surtout dans l'organisation de congrès et de manifestations européennes, qui l'ont favorablement imposée à la considération de tous les européens.

Ainsi que le prévoit le Règlement, le Prix sera remis au cours d'une séance solennelle de la Conférence européenne des Pouvoirs Locaux à Strasbourg, personnellement au maire d'Innsbruck, M. Lugger. Ce même Prix sera ensuite officiellement pré-

senté à Innsbruck par la Commission, au cours d'une « Journée Européenne » qui comportera une séance solennelle du Conseil Municipal et une grande manifestation populaire.

Outre la ville d'Innsbruck, dix autres villes ont fait l'objet d'une distinction spéciale de la part du Conseil de l'Europe. Elles recevront l'année prochaine, toujours

en raison de leurs efforts en faveur de l'union européenne, un drapeau de l'Europe richement brodé et frangé d'or. Les dix villes choisies pour cette distinction sont: Tielt (Belgique), Compiègne, Montolivet et Orléans (France), Udine (Italie), Bad Homburg, Wetzlar et Möhringen (Allemagne Fédérale), Hayes et Harlington (Grande-Bretagne).

LE PRIX DU MEILLEUR FILM EUROPEEN

Le film « Zon op zondaf » du metteur en scène néerlandais Jan van der Hoeven, a reçu cet été à Locarno, le Prix du Conseil de l'Europe « pour le réalisme, la vivacité et l'humour avec lesquels il évoque un beau dimanche néerlandais ».

Le jury a également attribué deux mentions spéciales: l'une au film « Today in Britain » de la World White Pictures, « pour la simplicité avec laquelle est réalisée une sympathique synthèse de la vie en Grande-Bretagne »; l'autre au film « Verspätung in Marienborn » de la Oppenheimer Berlin et Production Hoche de Paris, « pour le sentiment élevé et l'impartialité avec laquelle est traité un problème profondément douloureux, que tentent de résoudre

des hommes de bonne volonté ».

Un deuxième Prix du Film du Conseil de l'Europe a été décerné un film d'actualité: « Bekenntnis zu Europa » de la Deutsche Wochenschau, tourné à l'occasion de la visite officielle du Chancelier Erhard à Londres, Rome et Paris. Suivant le jury, ce film présente spécialement le mérite de faire ressortir l'atmosphère favorable à l'idée européenne au moyen d'opinions de personnes choisies au hasard dans la foule et situées dans un ensemble de scènes typiques, toujours pittoresques et souvent même humoristiques ».

Un autres film d'actualité a reçu la mention spéciale du Conseil de l'Europe: « Royal Wedding » de la British Movietonnews, qui, toujours d'après le jury, « a réussi à mettre en valeur d'une manière brillante et communicative, les sentiments de profonde sympathie de tout un peuple à l'occasion d'un mariage princier ».

L'initiative du Conseil de l'Europe n'est pas nouvelle. En effet, depuis de nombreuses an-



nées, il décerne deux prix annuels: l'un destiné à récompenser un film artistique illustrant les notions fondamentales de la civilisation de l'Europe et aidant à la compréhension du mode de vie des populations d'un ou de plusieurs pays membres du Conseil de Coopération Culturelle (c'est à dire les dix sept pays membres du Conseil de l'Europe, plus le Saint-Siège et l'Espagne), l'autre destiné à récompenser un film présentant un intérêt journalistique, d'actualité ou documentaire, et contribuant à la diffusion de l'idée européenne.

Au cours des années écoulées, ces Prix avaient été attribués par le Conseil de l'Europe, à l'occasion des Festivals internationaux de Berlin, Bruxelles, Edimburgh, Venise, Arnhem, Cork et San Sébastian. Cette année c'était donc le tour de Locarno.

Faisait également parti du jury, outre les représentants officiels de Belgique, Allemagne Fédérale, Norvège, Espagne et Suisse, M. de Pange, en tant que représentant du Conseil de l'Europe de Strasbourg.

L'EDUCATION

problème européen

Lieu traditionnel de rencontres internationales, Strasbourg a accueilli du 8 au 11 septembre les responsables des principales organisations non gouvernementales s'occupant des problèmes d'éducation. Ceux-ci doivent participer, en effet, à un stage d'information organisé par le Conseil de Coopération Culturelle (organe culturel du Conseil de l'Europe).

Le but principal de ce stage est d'associer plus étroitement ces organismes aux travaux éducatifs du CCC, ainsi que de définir les domaines d'intérêt commun, d'élaborer un système approprié de coordination et de

UN CODE ROUTIER POUR LES NATIONS EUROPEENNES

Une commission d'étude a examiné à Palerme, au mois d'août dernier, les divers aspects de ce problème.

La commission juridique pour l'étude des codes de la route des Nations européennes s'est mise au travail cet été à Palerme où elle a été reçue par l'Automobile Club. Ont été élus à la tête de la Commission, M. Andrea Lo Jacomo, directeur général du Ministère des Travaux Publics, à la présidence, et MM. Santi Cacopardo et Carmelo Conti à la vice-présidence.

Le Président de l'Automobile Club de Palerme, M. Sansone, a déclaré qu'une étude complète de droit comparé sur la législation routière actuellement en vigueur dans les divers Pays n'a jamais été effectuée, pas plus en ce qui concerne les Pays membres du Conseil d'Europe que les Pays de la CEE. M. Sansone a précisé en outre que le but de la Commission Juridique spéciale n'est pas de rédiger un exposé d'ensemble comparé des législations routières en vigueur en Italie et dans les autres nations européennes, conformément à la Convention de Genève sur la circulation routière, du 19 septembre 1949, mais qu'il s'agit au contraire de la tâche bien plus ardue consistant en un approfondissement des différentes législations générales dont elles s'inspirent. M. Sansone a parlé en outre des sanctions pénales des infractions aux normes de la circulation dans le droit français.

division du travail et enfin de multiplier les moyens et les méthodes d'une coopération pratique.

Parmi les nombreuses organisations représentées à ce stage, on note: l'Association Européenne des Enseignants, l'Union Mon-

diale des Enseignants Catholiques, la Journée Européenne des Ecoles, la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe, l'Association des Instituts d'Etudes Européennes et l'Union Internationale des Organismes Familiaux.

bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO
 Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
 Tél. 671.260

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000 | Etranger . . . Dollars 3,-
 ABONNEMENT D'HONNEUR - 5000 | ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10,-

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par: Europa S.à.r.l. et

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1930 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Sénateur Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzy JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Peter RATAZZI, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARRIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.